



## Jeu d'argent mais pas de hasard

-----  
Par yomghi

Bonjour,

Peut-on mettre en place un jeu sur un site internet si les joueurs misent de l'argent mais si il ne s'agit pas d un jeu de hasard ?

Faut il un agrément de l'arjep ?

Ou bien, la loi de 2010 ne concerne-t-elle que les jeux d argent ET -sous entendu à la fois- de hasard ?

Espérant vous lire

Merci.